

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Armstrong

<https://www.cadre21.org/membres/598e0fb5df19bb43c57c6607>

Date d'obtention : 2022-10-11 09:30:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1 - L'intervenant rencontre les personnes impliquées pour recueillir les informations
- 2 - À la suite de cette analyse, l'intervenant peut déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant
- 3 - S'il s'agit d'un acte impulsif, une rencontre de sensibilisation avec un policier et la présence d'un parent peut être envisageable. S'il s'agit d'un acte malveillant, les policiers sont appelés à faire une enquête pour déterminer la cause de cet agissement. Les policiers peuvent saisir le téléphone du jeune en cause.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas, les intervenants doivent s'assurer que les photos/vidéos soient bien supprimés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec les victimes. Ces personnes sont plus vulnérables à ce moment-ci de l'intervention et ont peur des représailles que cela peut engendrer.